AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE STRASBOURG
Tél. 34-14-63 - Poste 93
(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MOSELLE, VOSGES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux : Cité Administrative, 2, Rue de l'Hôpital Militaire STRASBOURG
C. C. P. : STRASBOURG 55-08-86

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

4 Juillet 1964

Bulletin n° 46 du mois de Juillet 1964

/Avertissement/

VIGNE

MILDIOU DE LA VIGNE

Malgré la présence de quelques taches de Mildiou découvertes isolément, l'état sanitaire du vignoble est satisfaisant. Toutefois, pour parer à tout risque de développement de la maladie, notamment à la faveur d'orages, nous conseillons l'application d'un nouveau traitement fongicide avec un produit à longue rémanence (produit cuprique). On opèrera de préférence après rognage de la vigne.

/Information/

OIDIUM

Cette maladie est pratiquement inexistante cette année. Seuls les cépages sensibles pourraient recevoir une nouvelle protection. On opèrera alors en traitement mixte.

/Avertissement/

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Les risques de contamination ne sont désormais à craindre que dans les vergers où des taches sont présentes.

/Information/

OIDIUM DU POMMIER

Sur les variétés de pommier sensibles à l'Oïdium, il conviendrait d'exécuter un nouveau traitement, en prenant les précautions nécessaires en ce qui concerne les produits soufrés.

PSYLLES DU POIRIER

Il est noté actuellement dans de nombreux vergers, des pullulations de Psylles sur poirier. Il est conseillé de surveiller le développement de ces insectes tenus pour responsables de la présence de la fumagine et d'intervenir, dans les cas graves, en utilisant un produit efficace (Oléoparathions ou émulsions d'H.C.H.). Si l'attaque est bénigne, cette lutte chimique pourra être reportée à une époque plus tardive, de façon à ne pas gêner l'action des auxiliaires.

.../...

195

HOUBLON

MILDIOU

La protection assurée par le dernier traitement touchant à sa fin, il devient nécessaire de le renouveler bien que l'état sanitaire des cultures soit bon dans l'ensemble.

MAIS

PYRALE DU MAIS

Les premières pontes de Pyrale du maïs ont été observées en culture. Un prochain avis précisera la date du traitement insecticide qui nécessitera l'emploi d'un produit à base d'Heptachlore ou D.D.T. (de préférence sous forme granulée).

CAMPAGNOLS DES CHAMPS

On note actuellement dans la plupart des régions de la Circonscription, une recrudescence des pullulations de Campagnols des champs, qui causent des dommages à de nombreuses cultures.

A ce sujet, nous rappelons les différentes informations qui ont été données par notre Service, concernant les mesures qui devaient être prises pour enrayer le développement de ces rongeurs.

Actuellement, les opérations de lutte généralisée qui sont les seules véritablement efficaces, sont très délicates à réaliser du fait de l'état de développement des cultures et de l'abondance de la nourriture offerte aux rongeurs.

Aussi, toute opération de ce genre semble être d'efficacité douteuse. Sans vouloir décourager totalement les actions isolées, il paraît préférable de reporter à une période plus favorable (Septembre) les traitements devant permettre la protection des semailles d'automne.

CULTURES LEGUMIERES

TEIGNE DU POIREAU

Le vol est en cours et les premières pontes ont été déposées ; nous conseillons l'application d'un traitement, de préférence à base de Parathion.

Les Contrôleurs : J. BERNARD et C. GACHON.

l'Inspecteur : J. HARRANGER.

Imprimerie de la Station de STRASBOURG - Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Bul. n° 46

Délais d'emploi de différents insecticides avant la récolte des fruits et Légumes

----

Nom commun du produit	Délais en jours
<u>INSECTICIDES MINERAUX</u> - Arsenicaux (1)	60
<u>HYDROCARBURES CHLORES</u> -	
D.D.D. - Ethylphényldichloréthane - Métoxychlor	7
Chlordane - D.D.T. - Endosulfan (Chlorthiépin) - Lindane	15
Heptachlore - Toxaphène	21
Aldrine (2) - Dieldrine (2)	30
H.C.H. - restrictions d'emploi, seulement pour le traitement des sols (3)	
<u>ESTERS PHOSPHORIQUES</u> -	
Malathion - Trichlorfon - Naled (4)	7
Azinphcs - Carbophénothion - Chlorthion - Diazinon - Diethion - Dioxathion - E.P.N. - Isochlorthion - Fenthion - Parathion - Parathion méthyle - Phosalone - Phenkapton - Prothoate	15
Sulfotep	10
<u>INSECTICIDES SYSTEMIQUES</u> - (Interdit en <u>cultures maraîchères</u> à l'exception du Mévinphos)	
Diméthoate - Formothion - Mévinphos	7
Azidithion - Morphothion	15
Déméthon méthyle - Déméthon méthyle i - Endothion - Oxydéméton méthyle - Phosphamidon	21
Vamidothion	30

(1) - Interdit en culture maraîchère.

(2) - L'utilisation des produits à base d'Aldrine et de Dieldrine, en pulvérisations ou en poudrages sur les plantes, est interdite en cultures maraîchères. Dans ces cultures, ces produits ne peuvent être utilisés que pour la confection d'appâts ou pour la désinfection du sol et des graines.

(3) - Pour le traitement des sols, l'emploi des spécialités à base d'H.C.H. n'est permis que dans les terrains appelés à porter les cultures suivantes :
- Pépinières permanentes (arbres, arbustes, vignes ou plantes ornementales),
- Cultures ornementales et florales permanentes,
- Cultures fruitières et vignes (à condition qu'aucune culture intercalaire ne soit effectuée),
- Jeunes plantations d'essences forestières,
- Houblonnières,
- Maïs, si l'assolement ne comprend que le maïs et d'autres céréales.

(4) - Le Naled est à utiliser sur cultures légumières seulement.